



VILLE DE NOUMEA

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt six, le mercredi 08 avril à dix-sept heures trente, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Sonia LAGARDE, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

DATE DE CONVOCATION 02/04/2026	Mme Sonia LAGARDE M. Jean-Pierre DELRIEU Mme Mimsy DALY M. Tristan DERYCKE-ANDREANI Mme Chantal BOUYE M. Patrick GUILLON Mme Fabienne CHARDIGNY M. Maxim BANCK Mme Diane BUI-DUYET M. Warren NAXUE Mme Kimberley BARONI M. Emmanuel BERART Mme Pascale SERVENT M. Marc ZEISEL Mme Janine BAJON M. Francis MALUIA Mme Isabelle LAFLEUR M. Jean SAUSSAY M. Marc LE LEIZOUR M. Jonas TAOFIFENUA Mme Suzanne ROESTAM Mme Pascale LEMEDIONI Mme Anne-Christine CHIMENTI Mme Christiane SARIDJAN	M. Philippe BLAISE Mme Hélène ARNOUX Mme Laurence GALINIE Mme Caroline COGNET Mme Anne-Laure POMMELET M. Julien TRAN AP Mme Naïa WATEOU Mme Charlotte THAIAWE Mme Vaimoe ALBANESE M. Arthur LETOURNEULX M. Yann WAKA-AWA M. Cael NORMANDON M. Rayann LACHENY M. Jordan COURTOT Mme Julie NGUYEN M. Ludovic TALIA M. Olivier THUPAKO M. Philippe DUNOYER M. Jérémie KATIDJO Mme Sandra HEMA M. Yanis OUAMROUCHE
DATE D'AFFICHAGE 02/04/2026		

formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS EXCUSES :

Nombre de conseillers en exercice	: 53	Mme Tuilogona O'CONNOR M. Alexandre MACHFUL Mme Laure TRABELSI M. Pierre MESTRE M. Yan SIVI M. Nicolas BRIGNONE Mme Virginie RUFFENACH Mme Veylima FALAE
Nombre de présents	: 45	
Nombre de votants (8 procurations)	: 53	

Monsieur Maxim BANCK a été élu secrétaire de séance.

ONT VOTE CONTRE :

Mme Virginie RUFFENACH, M. Jordan COURTOT, Mme Julie NGUYEN, M. Ludovic TALIA et M. Yanis

OUAMROUCHE de « Pour Nouméa, une énergie nouvelle »

ABSTENTIONS :

M. Olivier THUPAKO, M. Philippe DUNOYER, Mme Veylma FALAEO, M. Jérémie KATIDJO et Mme Sandra HEMA de « Nouméa, l'après »

DELIBERATION N°2026-518

déterminant le montant des indemnités de fonction des membres du conseil municipal

Le conseil municipal de la ville de Nouméa, réuni en séance publique, le 8 avril 2026

VU la loi organique n° 99-209 du 19 mars 1999 modifiée relative à la Nouvelle-Calédonie,

VU la loi n° 99-210 du 19 mars 1999 modifiée relative à la Nouvelle-Calédonie,

VU le code des communes de la Nouvelle-Calédonie, et notamment ses articles L123-4, L123-4-1 et 123-5,

VU l'arrêté du Haut-commissaire de la République en Nouvelle-Calédonie HC/DLAJ/BCL/JGG n° 2020-3 du 13 février 2020 fixant les indemnités maximales de fonction des maires et adjoints,

VU la délibération du conseil municipal de la ville de Nouméa n° 2026-291 du 25 février 2026 relative au budget principal primitif pour l'exercice 2026,

VU la délibération n° 2026-511 du 29 mars 2026 relative à l'élection du maire,

VU la délibération n° 2026-513 du 29 mars 2026 relative à l'élection des adjoints au maire,

VU la note explicative de synthèse n° 2026/25 du 2 avril 2026,

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

ARTICLE 1^{er} /

Le montant de l'indemnité de fonction servie aux adjoints au maire est fixé à 40 % du montant de l'indemnité versée au maire.

ARTICLE 2 /

Le montant de l'indemnité de fonction servie aux conseillers municipaux est fixé à 6% du montant de l'indemnité versée au maire.

ARTICLE 3 /

Le tableau récapitulatif des indemnités est annexé à la présente délibération. Ces indemnités ainsi calculées sont affectées d'un coefficient de majoration applicable aux fonctionnaires de la Nouvelle-Calédonie.

ARTICLE 4 /

Le délai de recours devant le tribunal administratif de Nouvelle-Calédonie contre le présent acte est de deux mois à compter de sa publication.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr

ARTICLE 5 /

Le maire est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera enregistrée, transmise au commissaire délégué de la République pour la province Sud et publiée par voie électronique.

DELIBERE EN SEANCE PUBLIQUE, LE 8 AVRIL 2026

Notification :

POUR EXTRAIT CONFORME

NOUMEA, LE 8 avril 2026

Le secrétaire de séance,



Monsieur Maxim BANCK

Le Maire,



SONIA LAGARDE

DESTINATAIRES :

- SUBD ADMINIS. SUD	1
- DF (dont TPS)	2
- DRH	1
- MISE EN LIGNE	1

TABLEAU RECAPITULATIF DES INDEMNITÉS

FONCTION (NOMBRE)	INDEMNITÉ MAXIMALE AUTORISÉE DANS LA STRATE DE RÉFÉRENCE (en %)	INDEMNITÉ VOTÉE (en %)
ADJOINTS (15)	40 %	40 %
CONSEILLERS MUNICIPAUX (37)	6 %	6 %